

Depuis les années 2000, le Conseil de l'Europe s'investit sur le thème global de la protection de l'enfance. Le programme, « *Construire une Europe pour et avec les enfants* »¹ en est une illustration. Le Conseil agit selon deux axes :

- Promouvoir des instruments juridiques adaptés pour s'opposer à la violence sexuelle à l'égard des mineurs.
- Une vaste campagne de communication en vue de sensibiliser les opinions publiques des États-membres.

Le rapport présenté dans cet article est un des outils que diffuse le Conseil de l'Europe dans sa lutte contre les violences sexuelles infligées aux mineurs.

Les actions du Conseil de l'Europe

▪ *La campagne d'actions « Un sur Cinq »*

Entre 2010 et 2015, une campagne médiatique et d'actions appelée « *un sur cinq* »² a été menée par le Conseil de l'Europe pour s'opposer aux violences sexuelles contre les enfants. À la suite de cette campagne, le Conseil de l'Europe a institué la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, le 18 novembre.

one in five
un sur cinq



Cette campagne a également été l'occasion de signer la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, la Convention de Lanzarote³.

▪ *Les traités consacrés à la protection des enfants*

- la Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (2000)⁴
- la Convention européenne en matière d'adoption des enfants (révisée en 2008)

En partant du principe que l'ensemble des traités découlant de la déclaration des droits de l'homme s'appliquent automatiquement aux enfants.

▪ *Le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants »*

Lancé en 2005 à Varsovie lors du 3^{ème} sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, ce programme se divise en deux volets : la mise en avant des droits de l'enfant et la protection de l'enfance contre toute violence.

¹ https://www.coe.int/t/dg3/children/default_FR.asp

² www.coe.int/oneinfive

³ Les 47 États membres du Conseil de l'Europe ont signé et ratifié la Convention : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monaco, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni.

⁴ <https://rm.coe.int/168007cdbb>

▪ Repères juniors

En 2007, le Conseil de l'Europe par son secteur de la jeunesse publie « *Repères Juniors – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les enfants* »⁵ largement diffusé dans toute l'Europe.

▪ Action des ONG

Très actives, les ONG sont de véritables chevilles ouvrières des programmes du Conseil de l'Europe sur les droits mais aussi sur l'éducation aux droits de l'homme auprès des enfants, de la recherche sur ces sujets, des initiatives nombreuses et variées en termes de protection des enfants.

- **Défense des enfants International** spécialisée dans la justice faite aux jeunes.
- **ECPAT** présente dans 70 pays pour lutter contre la prostitution enfantine.
- **Le Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant** - Un réseau de plus de 70 ONG pour assurer la promotion et la mise en œuvre de la CDE.
- **Le Forum européen de la jeunesse** - Plate-forme regroupant 98 Conseils nationaux de jeunesse.
- **Save the Children**, présente dans 120 pays. Promotion de la CDE.
- **Le Mouvement international des Faucons** - Mouvement éducatif socialiste international.

Le Rapport du conseil de l'Europe sur « La protection des enfants contre la violence sexuelle - Une approche globale » . (2011)

Cet ouvrage est un assemblage d'articles spécialisés pour les enfants, les professionnels, les responsables politiques ou les parents.

C'est dans ce rapport qu'il est affirmé que les violences sexuelles concernent un enfant sur cinq en Europe⁶, soit une proportion insoutenable pour des pays de civilisation occidentale.

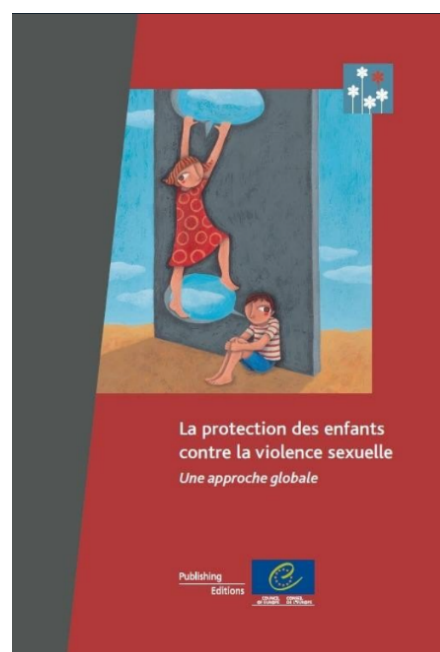
Les articles donnent une vue d'ensemble du fléau sur tout le continent européen, les arsenaux juridiques existants, la prévention et le suivi des victimes, le rôle dégradant d'Internet en la matière et la violence entre mineurs qui représente 40% des violences.

L'ouvrage est divisé en cinq parties :

1. Un tour d'horizon européen sur ce fléau et sur les cadres juridiques existants.
2. La prévention et le signalement des abus sexuels
3. La réhabilitation et la réinsertion sociale des victimes
4. La violence sexuelle sur l'internet
5. Les partenariats publics et privés dans la lutte contre ce fléau.

Le tour d'horizon est « kaléidoscopique » et tente de recouvrir toutes les réalités de ce fléau sociétal si complexe. Au-delà des informations et notamment sur de nouveaux types de prédation, il y est aussi question de propositions et de recommandations.

Comme dans d'autres rapports, il y est souligné que les chiffres officiels caractérisant ce fléau manquent cruellement dans la plupart des pays européens et cela ne facilite pas la décision publique.



D'un point de vue pratique, cet ouvrage en version PDF est en vente (17€) sur le site du Conseil de l'Europe :

<https://book.coe.int/fr/droit-des-enfants-et-droit-de-la-famille/4831-la-protection-des-enfants-contre-la-violence-sexuelle-une-approche-globale.html>

⁵ <https://www.coe.int/fr/web/compass/>

⁶ Page 111 : On estime qu'un enfant sur cinq peut être victime d'une forme de violence sexuelle. Entre 70 et 80 % des agressions sexuelles sont le fait d'individus que l'enfant connaît, en qui il a confiance, voire qu'il aime.

Le rapport est également alarmiste et exige des décisions communautaires en urgence.

■ **Les données de l'ouvrage :**

Ainsi qu'il est indiqué en page 39 : « *Il est impossible de connaître l'incidence ou la prévalence réelle de l'abus sexuel d'enfant en Europe (comme partout ailleurs). Les victimes se confient rarement à des organismes officiels. Les études de prévalence doivent travailler tant bien que mal avec des taux de participation faibles et à partir de définitions et de méthodes incohérentes* ».

Il n'est donc question que de tendances générales :

- **Importance de la violence sexuelle intra-familiale.** Beaucoup d'enfants sont victimes d'un proche, très souvent le père. En Europe centrale et de l'Est, 35% des enfants scolarisés ont déclaré avoir subi des intimidations au cours des deux mois précédents, le pourcentage par pays variant de 15 à 64%.
- **626 000 enfants sont placés** en institution dans les 22 pays d'Europe qui ont participé à l'enquête.
- **Certains groupes d'enfants sont victimes de discrimination** : les enfants roms, les enfants handicapés sont régulièrement victimes de préjugés ou d'un manque d'attention.
- **9% des moins de 14 ans ont leurs deux parents au chômage** et la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants se sont aggravées significativement dans certains pays de l'UE ces vingt dernières années.

■ **Les recommandations**

➤ **La prévention et le signalement de la violence sexuelle contre les enfants**

- Un des objectifs affichés du Conseil de l'Europe est l'amélioration des mécanismes de protection de l'enfance vers plus d'efficacité. Pour cela, le document conseille « *que les enfants participent à la définition des politiques, à la conception des programmes, au monitoring et à l'évaluation* »
- Le recueil systématique des données est le seul chemin crédible pour dimensionner la protection de l'enfance d'un pays.
- Promouvoir la coopération interdisciplinaire parmi les divers acteurs impliqués dans la phase d'identification de l'abus afin que l'information soit partagée de façon rapide et utile

➤ **La formation professionnelle** – Une stratégie incontournable pour éradiquer l'abus sexuel des enfants

➤ **Apprendre aux enfants à se protéger contre l'abus sexuel**

- L'éducation sexuelle et la prévention de la violence sexuelle, sujet très délicat culturellement.

➤ **Éduquer à la citoyenneté et aux droits de l'homme**

Discussion :

Il est très encourageant que le Conseil de l'Europe se soit emparé de ce sujet si délicat de la protection de l'enfance. Cela évite de voir se développer des théories creuses sur la santé sexuelle ou d'autres approches sur la sexualisation de l'enfance. Les efforts du Conseil de l'Europe sont surtout axés sur la communication et c'est une action précieuse en soi.

On peut néanmoins regretter que ce document n'entre que très occasionnellement dans le sujet encore plus délicat de la prévention réelle de ces crimes. L'accompagnement des victimes est envisagé pour éviter la récurrence mais qu'en est-il du premier acte criminel sur l'enfant ? La prévention consiste à empêcher ce 1^{er} crime.

Rédigé par François Debelle le 13 février 2022